

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC Question écrite n° 15352

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le revenu des éleveurs de races à viande du Massif central. Cette année encore, le déficit de revenu de l'ensemble des éleveurs de races à viande du Massif central atteint un niveau record. Les éleveurs s'inquiètent de voir ce déficit s'installer de façon structurelle voire de s'amplifier en 2008. Ce constat est encore plus vrai pour les systèmes herbagers, à terme, de nombreux hectares de prairies devront être retournés au détriment de l'activité d'élevage de ruminants. Il apparaît donc aujourd'hui indispensable que le bilan de santé de la PAC participe au rééquilibrage des revenus entre éleveurs et céréaliers. Afin de faire face à l'augmentation permanente de leurs charges, les éleveurs de races à viande du Massif central demandent donc la mise en place sur tout le territoire d'un soutien aux hectares d'herbe d'un minimum de 300 euros à l'hectare. Il lui demande donc d'indiquer quelle sera la position de la France sur le revenu des éleveurs de races à viande dans le cadre du bilan de santé de la PAC.

Texte de la réponse

Les agriculteurs ont pu tirer des gains du renchérissement des céréales. Mais la hausse des cours des matières premières, notamment agricoles, s'est aussi traduite dans les élevages par des augmentations de charges : coût de l'énergie, coût de l'aliment, coût des bâtiments. Le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche, estime sur la base de résultats prévisionnels du réseau d'information comptable agricole, que le revenu des éleveurs spécialisés en bovins viande a connu une chute de 23 % entre 2006 et 2007. Cette baisse est importante, même si elle intervient après une année où la hausse avait été de 12 %. Les productions hors sol ont connu entre 2006 et 2007 une diminution de 59 % de leur résultat. Le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) est l'occasion de discuter des régimes d'aides. En 2003, la France avait obtenu de préserver le lien entre production et le paiement de certaines primes animales, notamment la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes ou la prime à la brebis. L'objectif de cette décision était de maintenir les productions bovine et ovine en particulier dans les régions où l'élevage peut difficilement être remplacé par une autre production. Par ailleurs, lorsque l'élevage valorise des espaces en herbe, il s'agit d'un mode de production durable qui contribue à une occupation harmonieuse du territoire. En outre, les filières d'élevage ont souvent développé avec les races françaises des produits d'une grande qualité. Les discussions qui viennent d'être lancées nous offrent la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies de soutien par une réorientation des aides du premier pilier. Les conclusions du conseil des ministres de l'Union européenne du 17 mars nous permettent d'envisager la possibilité de soutenir les productions fragilisées par l'évolution des marchés et de la politique agricole commune. L'objectif du ministre de l'agriculture et de la pêche est de poursuivre la négociation dans les prochaines semaines sur les projets de règlements.

Données clés

Auteur: M. Jean-Paul Bacquet

Circonscription: Puy-de-Dôme (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE15352

Numéro de la question : 15352 Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 653 Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3232